



INFORMATIONS - COVID



La FFF a fait paraître un protocole d'organisation des rencontres et entraînements à la suite des décisions gouvernementales du 9 août.

Vous trouverez ci-après les principales dispositions :

- a) Le Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures à partir du 10 août 2021 et du 1^{er} octobre 2021 pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi.
- b) Le Pass Sanitaire c'est :
 - L'attestation de vaccination complète.
 - Un test PCR ou antigénique de moins de 72 heures.
 - Un test RT-PCR positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois (guérison).
 - Un certificat de contre-indication à la vaccination.
 - Un auto-test supervisé et validé par un professionnel de santé.
- c) Le contrôle du Pass Sanitaire est effectué par le référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant. Ce contrôle se fait en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papiers en possession de la personne contrôlée, avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif »
- d) Pour aider le référent Covid dont la mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions prévues et d'être l'interlocuteur des autorités. Il est recommandé de mettre en place une équipe Covid dont un membre doit être présent lors de chaque entraînement ou de chaque match à domicile.
- e) Le port du masque n'est obligatoire que par décision des autorités municipales sauf pour les personnes accédant aux vestiaires qui y sont soumis.
Toute animation, lever de rideau sont proscrits.
- f) L'accès aux vestiaires n'est permis qu'aux seules personnes ayant une mission essentielle dans l'organisation du match. Elles doivent être munies du Pass Sanitaire et porter un masque.
- g) Le contrôle du Pass Sanitaire pour les spectateurs n'est imposé qu'à la condition que le terrain soit clôturé avec un accès uniquement réservé aux spectateurs du match.
Les buvettes sont autorisées selon la réglementation applicable aux cafés et restaurants.
- h) Le report d'un match de championnat n'est envisagé que
 - a) Si 4 cas positifs de joueurs ont été enregistrés sur 7 jours glissants
 - b) Ou si l'ARS impose un isolement pour 7 jours de l'équipe

En coupe de France il n'y a pas de report, l'équipe se trouvant dans une des situations décrites ci-dessus est éliminée.

Toute éventuelle modification sera communiquée sur le site du district.

Richard RATAJCZAK.